



PRATIQUES ESSENTIELLES DE SÉCURITÉ POUR LES ASCENSEURS



INTRODUCTION

Installer, entretenir, réparer et moderniser un ascenseur sont des activités qui exposent à un certain nombre de risques. Afin de réduire ces risques et de promouvoir un environnement de travail sans accident, les professionnels doivent donc suivre un certain nombre de pratiques de sécurité et méthodes de travail.

Le livret « Pratiques Essentielles de Sécurité pour les Ascenseurs » regroupe les pratiques générales et spécifiques de sécurité qui doivent être suivies à tout moment.

Ce livret a été conçu en tout premier lieu pour les employeurs des sociétés d'installation, maintenance, réparation, modernisation et entretien des ascenseurs. En effet, les employeurs détiennent la responsabilité légale de protéger leurs employés contre les risques auxquels leur activité les expose. Ce livret a donc pour but d'aider les professionnels à identifier ces risques et en les guidant sur les moyens de protection efficaces qu'ils peuvent mettre en place pour garantir le plus haut niveau de sécurité de leur personnel et des sous-traitants éventuels.

Ce livret a été aussi préparé pour les employés. L'employé est en effet responsable de sa sécurité en respectant les pratiques de sécurité et en utilisant les moyens de protection fournis par sa société. Ce livret l'aidera à comprendre et identifier les risques et, si nécessaire, exiger les moyens de protection nécessaires à sa protection auprès de son employeur.

Les pratiques de sécurité sont la plupart fondées sur le bon sens. Mais elles découlent aussi de l'analyse et de la compréhension d'accidents qui ont émané la profession partout en Europe, certains conduisant à des blessures très graves, voire des décès.

Certaines de ces pratiques sont particulièrement importantes : ce sont les règles VITALES. Comme leur nom l'indique, ces règles sont VITALES pour la préservation de sa propre vie. Ces règles sont simples. Mais si elles ne sont pas strictement suivies, les conséquences sont très généralement la mort ou des blessures très invalidantes.

INTRODUCTION

Ce livret ELA « Pratiques Essentielles de Sécurité pour les Ascenseurs » identifie la plupart des risques et des situations rencontrées lors des interventions sur les ascenseurs. Il fournit un guide et des exemples sur la meilleure façon de se protéger et soutenir la démarche sécurité.

Toutefois, ce livret ne prétend pas être complètement exhaustif compte tenu de la complexité des activités. Il est de la responsabilité de la société concernée de réaliser sa propre analyse de risques et de fournir les moyens de protection adaptés.

Votre entreprise en tant que contractant ou sous-traitant et votre vie en tant qu'employé dépendent de l'application stricte des pratiques de sécurité. Il est donc essentiel d'en garantir le bon respect et de les respecter soi-même à tout moment.

Dans tous les cas, et en cas de doute, lorsque le sentiment que la situation n'est pas complètement sous contrôle domine, ARRÊTER le travail immédiatement et demander du support.

Le comité d'édition

Décharge : Le livret ELA "Pratiques Essentielles de Sécurité pour les Ascenseurs" est un outil parmi d'autres pour contrôler les risques. Il a pour principal objectif l'information générale et ne constitue pas un avis légal. Il ne se substitue pas à l'analyse des risques réalisée par la société ni décisions associées. ELA décline toute responsabilité pour toute initiative prise ou non prise sur la base de ce livret.

© 2015 European Lift Association (ELA) aisbl Belgium – Tous droits réservés.

INTRODUCTION

Risques principaux :



Risque électrique



Risque de happement sur un équipement en mouvement non protégé



Risque de choc sur plafond trop bas



Amiante



Risque de chute lors de l'accès machinerie



Risque de glissade



Risque de trébuchement



Risque électrique



Risque de happement sur un équipement en mouvement non protégé



Risque d'écrasement en haut de gaine ou par le contrepois ou appareil adjacent



Chute d'objets



Risque de chute du toit



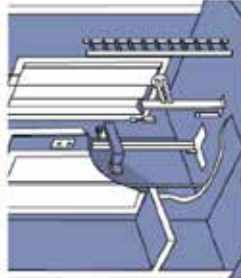
Risque de glissade



Risque de trébuchement



Amiante



Risque électrique



Risque de happement sur un équipement en mouvement non protégé



Risque d'écrasement par la cabine, contrepois ou appareil contigu



Chute d'objets



Risque de chute du palier ou dans la cuvette



Risque de glissade



Risque de trébuchement

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)

Comme tous les professionnels – pompiers, policiers, soudeurs etc. – ou tout sportif – escrimeur, art martial – porter un équipement de protection individuelle permet de travailler dans les meilleures conditions.

La société a la responsabilité de fournir les Équipements de Protection Individuelle à l'ensemble de ses employés exposés.

L'employé a la responsabilité de les porter et de les utiliser mais aussi d'exiger leur remplacement s'ils sont endommagés.

2 types d'équipement de protection sont présentés :

- Les moyens de protection contre le risque de chute de hauteur
- Les moyens de protection qui protègent le corps contre les blessures

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)

Lunettes :

- Obligatoires quand il y a un risque de particules en mouvement (meulage, perçage, nettoyage etc.)
- Recommandées lors de l'utilisation de produits chimiques

Casque de chantier – obligatoire si:

- Risque de chute d'objets
 - Sur tous les chantiers de construction
- Vérifier le casque et sa validité suivant les recommandations du fabricant!*

Casquette :

- Recommandée à tout moment pour se protéger des heurts, particulièrement lors de l'accès machinerie et travail en gaine

Protection auditive:

- Obligatoire si bruit > 85 dB(A)

Gants de protection :

- Gants de manutention pour la manutention lourde
- Gants anti-coupure pour toutes les activités, particulièrement réparation, entretien, découpe etc.
- Gants isolants pour tout travail sur un équipement électrique

Protection contre la chute à chaque fois qu'il existe un risque de chute non protégé:

- Système d'Arrêt : stoppe la chute si elle survient
- Système de maintien au poste : empêche le corps de s'approcher du vide

Chaussures de sécurité:

- Anti-glissade, anti-perforation
- Coque de protection contre la chute d'objets
- Un talon marqué pour réduire le risque de glisse lors de l'utilisation d'échelles
- De préférence avec une protection de la cheville pour réduire le risque d'entorse

Vêtements de travail:

- Protègent contre la salissure, coupure etc..
- Identifient la compagnie

Éviter de porter:

- Montre métallique, bracelet, collier, bague etc. pour tout travail sur équipement électrique
- Des vêtements amples qui risquent d'être happés par une poulie ou partie en mouvement
- Des cravates, foulard ou écharpes qui peuvent aussi être happés par une poulie ou partie en mouvement

Important :

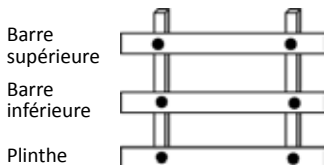
- Des exigences supplémentaires telles que les lunettes ou veste réfléchissante peuvent exister localement!



ÉQUIPEMENT DE PROTECTION CONTRE LES CHUTES

Moyen de protection collective : les garde-corps ou balustrades – à privilégier en priorité

Une balustrade ou un garde-corps doit au moins avoir ces composantes :



Vérifier la réglementation locale !

La balustrade ou le garde-corps doivent être installés s'il existe un risque de chute comme défini dans la réglementation (par exemple, espace > 30 cm et travail à hauteur > 2 m) :

- Sur le toit de cabine
- Sur une plateforme provisoire
- Sur un échafaudage
- Sur le bord d'un toit

Les moyens de protection antichute individuelle – uniquement si la protection collective est impossible

Le Système d'ARRÊT des chutes



Il inclut :

- Harnais antichute EN 361
- Longe avec absorbeur de choc EN 355
- Mousquetons pour attacher la longe au harnais EN 362

Le Système de MAINTIEN au poste de travail



Il inclut :

- Harnais antichute EN 361 OU
- Ceinture EN 358
- Longe ajustable EN 355
- Mousquetons pour attacher la longe au harnais EN 362

Tout moyen de protection antichute:

- Est **individuel** : chaque employé exposé au risque de chute doit en avoir un
- Doit être vérifié au moins 1/an par une personne compétente (spécialement formée ou fournisseur)
- Doit être vérifié chaque fois avant chaque utilisation

Point d'ancrage

Sur le toit de cabine, appareil en service



L'arcade cabine est généralement considérée comme un point d'ancrage satisfaisant pour le harnais antichute.

La société doit lister les points d'ancrage autorisés.

Pour accéder au toit de cabine:

- Attacher le harnais après être monté
 - Détacher le harnais avant de descendre
- Cela permet de s'assurer que l'on ne reste pas attaché avant de remettre l'appareil en service.

Autres activités : la ligne de vie

Exemple de ligne de vie



Ligne de vie corde avec son système d'attache du harnais



Ligne de vie câble rétractable

La ligne de vie doit être attachée à un point d'ancrage suffisamment résistant et conforme à la loi.

La ligne de vie doit être protégée des bords coupants.

S'attacher à la ligne de vie lors d'un travail :

- Sur un plancher provisoire
- Sur la cabine si les câbles sont retirés
- Sur une cabine suspendue à des chaînes ou engins de levage
- Une échelle lors d'un travail en tête de contrepois

PRÉVENTION DES ACCIDENTS GRAVES ET MORTELS

Dans l'industrie des ascenseurs, les employés sont exposés à un certain nombre de risques qui, s'ils ne sont pas correctement identifiés ni contrôlés, peuvent conduire à un accident très grave ou mortel.

Cette partie a pour objectif d'aider toute société ou tout employé à reconnaître et comprendre les risques principaux mais aussi à guider sur les moyens de protection possibles. Bien que non exhaustive, cette partie s'appuie sur l'expérience acquise par les différents acteurs de l'industrie ainsi que la compréhension complète des accidents graves et mortels survenus ces dernières années.

PRÉVENTION DES ACCIDENTS GRAVES ET MORTELS

ACCES AU SITE – MONTAGE – CONTRÔLE DE L'ÉNERGIE MÉCANIQUE

DESCRIPTION DU RISQUE



Risque de heurt par la chute d'un objet (un outil, seau, pierre, brique etc.) lors du déplacement sur un chantier de construction.

MOYENS DE PROTECTION



RÈGLE VITALE :

TOUJOURS porter son casque sur un chantier de construction.

TOUJOURS être attentif aux travailleurs travaillant au-dessus des ouvertures de baies ou accès au bâtiment.

EXEMPLES DE MOYEN DE PROTECTION :

Équipement de protection individuelle :

- casque

Vérifier régulièrement l'état du casque et sa validité conformément aux recommandations du fabricant.

PRÉVENTION DES ACCIDENTS GRAVES ET MORTELS

ACCÈS A LA MACHINERIE OU SALLE DES POULIES – ACCÈS PAR TRAPPE – PROTECTION CONTRE LES CHUTES

DESCRIPTION DU RISQUE



Risque de chute lors de l'accès si :

- l'échelle n'est pas sûre (abimée, trop courte, ou ne peut pas être sécurisée à une barre d'accrochage etc.)

Risque de chute lors de l'accès si :

- la trappe n'est pas sûre (pas assez résistante, trop lourde, pas de système d'équilibrage de la trappe etc.)

MOYENS DE PROTECTION



RÈGLE VITALE :

TOUJOURS vérifier l'état de l'échelle avant utilisation.

NE JAMAIS accéder si l'échelle ou la trappe n'est pas sûre.

EXEMPLES DE MOYEN DE PROTECTION :

Moyen d'accès sécurisé :

- Echelle en bon état (non abimée, solide)
- Echelle équipée de patin
- Echelle fixe ou crochet pour fixer à une barre d'accrochage
- Trappe d'accès en matériau résistant
- Trappe avec système d'équilibrage et barre de rétablissement

Équipement de protection individuelle :

- Chaussures propres et essuyées
- Casquette

Procédure de sécurité :

- Vérifier que les équipements d'accès sont sûrs
- Garder 3 points de contact lors de l'utilisation de l'échelle
- **NE JAMAIS** rester sur la trappe : elle peut céder
- **TOUJOURS** refermer la trappe (protection du public et contre la chute)

Si l'accès n'est pas sûr, informer la société

Le problème doit être reporté à la société et à l'organisme notifié si nécessaire afin que des mesures soient prises



PRÉVENTION DES ACCIDENTS GRAVES ET MORTELS

ACCÈS A LA MACHINERIE OU SALLE DES POULIES – ACCÈS PAR TOIT – PROTECTION CONTRE LES CHUTES

DESCRIPTION DU RISQUE



Risque de chute du toit si l'accès vers la machinerie ou le chemin vers la machinerie se situe à moins de 3 m du bord du toit et est non protégé.

L'accès est encore plus dangereux en cas de pluie, de neige et de verglas.

MOYENS DE PROTECTION



RÈGLE VITALE :

NE JAMAIS s'approcher du bord du toit

TOUJOURS s'assurer qu'il existe une protection type garde-corps protégeant du vide

TOUJOURS utiliser une lampe de poche si le cheminement n'est pas ou peu éclairé

EXEMPLES DE MOYEN DE PROTECTION :

Moyen d'accès sécurisé :

- Garde-corps le long du bord

Équipement de protection individuelle :

- Harnais de protection, longe, ligne de vie horizontale ou point d'ancrage spécialement créé

Procédure de sécurité :

- Vérifier que l'accès est sûr

Si l'accès n'est pas sûr, informer la société.

Le problème doit être reporté à la société et à l'organisme notifié si nécessaire afin que des mesures soient prises.

PRÉVENTION DES ACCIDENTS GRAVES ET MORTELS

TRAVAIL DANS LA MACHINERIE – PROTECTION CONTRE LES CHUTES

DESCRIPTION DU RISQUE



Risque de chute à travers la trappe lors de la manutention d'équipements (machine, contrôleur, etc.).



MOYENS DE PROTECTION



RÈGLE VITALE :

NE JAMAIS travailler à proximité d'une trappe ouverte sans aucun moyen de protection.

Si une barrière de protection ou garde-corps ne peut être utilisée, **TOUJOURS** porter un harnais antichute attaché à un point d'ancrage adapté.

EXEMPLES DE MOYEN DE PROTECTION :

Moyen d'accès sécurisé :

- Garde-corps conforme autour de la trappe

Équipement de protection individuelle :

- Protection antichute dont la longe est attachée à un point d'ancrage spécialement créé ou à un fer de capacité testée

Procédure de sécurité :

- Installer un garde-corps s'il n'existe pas
- Identifier un point d'ancrage adapté pour l'EPI antichute
- Porter le harnais antichute et attacher la longe
- Ne pas rester à proximité de la trappe ouverte sans équipement de protection

Si l'accès n'est pas sûr, informer la société.

Le problème doit être reporté à la société et à l'organisme notifié si nécessaire afin que des mesures soient prises.



PRÉVENTION DES ACCIDENTS GRAVES ET MORTELS

TRAVAIL DANS LA MACHINERIE – PROTECTION CONTRE LE RISQUE ÉLECTRIQUE

DESCRIPTION DU RISQUE



Risque d'électrocution :

- Lors de prise de mesures sur un équipement sous tension
- Lors du remplacement ou de la réparation d'un composant électrique qui est potentiellement sous tension de 110V DC or 50V AC ou plus (armoires de contrôle, sélecteur, machine, tableau d'arrivée du courant, boîte de jonction, serrure...).
- Travail à proximité d'un équipement sous tension non protégé.



Vérifier si la réglementation locale ne requiert pas une certification spéciale pour le travail sur un équipement électrique

MOYENS DE PROTECTION



RÈGLE VITALE :

TOUJOURS couper le courant et consigner l'équipement à chaque fois que le courant n'est pas nécessaire, à l'exclusion de la prise de mesures

EXEMPLES DE MOYEN DE PROTECTION :

Sur l'ascenseur :

- Toutes les parties susceptibles d'être sous tension sont protégées contre le contact accidentel (IP2X)
- Protection des équipements contre le choc électrique

Équipement de protection individuelle :

- Gants isolants
- Lunettes de sécurité en cas de risque de flash et selon la réglementation
- Équipement de mesure (VAT ou autre selon la réglementation)
- Outils de consignation pour empêcher un tiers de remettre l'équipement sous tension



Procédure de sécurité :

Avant de travailler sur l'équipement :

- Couper le courant de toutes les sources (force, lumière cabine etc.)
- Condamner l'équipement par la pose de cadenas
- Vérifier le bon fonctionnement du multimètre à une source connue
- Vérifier l'absence de tension entre chaque phase et la terre avec le multimètre ou VAT

Pour le cas du remplacement du tableau d'arrivée du courant :

Couper, condamner et consigner le courant à la source, le plus souvent au compteur général du bâtiment.

PRÉVENTION DES ACCIDENTS GRAVES ET MORTELS

TRAVAIL DANS LA MACHINERIE – TRAVAIL SUR DES ÉQUIPEMENTS EN MOUVEMENT / ROTATION

DESCRIPTION DU RISQUE



Risque de happement et d'amputation lors d'un :

- travail sur la machine, câbles, sélecteurs etc.
- travail à proximité d'une poulie en mouvement non protégée



MOYENS DE PROTECTION



RÈGLE VITALE :

TOUJOURS consigner l'équipement avant toute intervention sur ou à proximité d'une partie en mouvement ou en rotation

NE JAMAIS se tenir à proximité d'une partie en mouvement non protégée

EXEMPLES DE MOYEN DE PROTECTION :

Équipement de protection individuelle :

- Bien protéger la cravate ou l'écharpe, ne pas porter de vêtement ample à proximité d'une partie en mouvement non protégée

Équipement de l'installation – Vérifier que :

- Les parties tournantes (poulie, sélecteur) et les parties en mouvement (câbles, etc.) sont protégées (par exemple capots)

Procédure de sécurité :

Avant toute intervention sur l'équipement :

- Couper le courant de l'installation
- Consigner l'installation en apposant le cadenas de façon à ce que personne ne remette le courant de façon intempestive

En cas d'utilisation de la manœuvre de rappel électrique, aucune partie du corps ne doit se trouver à proximité



FATAL & SERIOUS ACCIDENTS PREVENTION

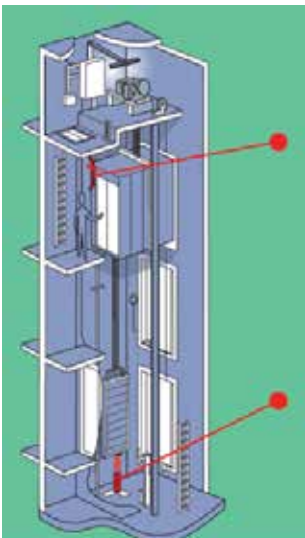
TRAVAIL DANS LA MACHINERIE – TRAVAIL SUR LE FREIN – CONTRÔLE DE L'ÉNERGIE MÉCANIQUE

DESCRIPTION DU RISQUE



Lors d'une intervention sur le frein, la poulie peut tourner librement et cela peut entraîner le mouvement incontrôlé de la cabine

MOYENS DE PROTECTION



RÈGLE VITALE :

TOUJOURS vérifier la bonne condition du frein

TOUJOURS vérifier la bonne adhérence des câbles sur la poulie

TOUJOURS sécuriser la came mobile de la porte palière manuelle pour empêcher l'ouverture de la porte palière par un tiers

EXEMPLES DE MOYEN DE PROTECTION :

Exemple de procédure de sécurité :

Avant de travailler sur le frein :

- Vérifier le bon état du frein et l'adhérence des câbles
- Sécuriser la came mobile de la porte palière manuelle pour empêcher l'ouverture de la porte palière par un tiers
- Placer le contrepoids sur l'amortisseur

Une précaution supplémentaire peut être prise consistant à bloquer la poulie avec une élingue

Sur une machine à tambour :

La cabine doit être placée sur amortisseur. S'il y a un mou de câble, le mouvement accidentel doit être empêché par le blocage du tambour ou la sécurisation de la cabine.

FATAL & SERIOUS ACCIDENTS PREVENTION

TRAVAIL DU PALIER – SERVICE & RÉNOVATION – PROTECTION CONTRE LES CHUTES

DESCRIPTION DU RISQUE



Risque de chute d'un usager si les portes palières sont ouvertes et que la cabine n'est pas derrière la porte

MOYENS DE PROTECTION



RÈGLE VITALE :

TOUJOURS protéger la zone de travail

TOUJOURS informer le client que l'appareil n'est pas disponible

TOUJOURS vérifier que les portes sont mécaniquement verrouillées avant tout départ du site

NE JAMAIS laisser les portes ouvertes lors du travail en cuvette

EXEMPLES DE MOYEN DE PROTECTION :

Procédure de sécurité :

Lors de l'ouverture des portes palières :

- Installer des barrières de protection si cela est possible
- Prendre une position stable
- De préférence, ouvrir les portes palières du dernier niveau bas
- Ouvrir la porte palière de seulement quelques centimètres

Lors du travail sur la cabine du palier :

- Positionner la cabine à hauteur confortable
- Consigner l'appareil si l'intervention nécessite de réparer des équipements sous tension (boîte de jonction, serrure, cellule de réouverture etc.)

Avant d'accéder en gaine :

- Positionner la cabine à hauteur confortable : pas plus de 50 cm

Si la cabine est entre 2 niveaux (usagers en cabine ou rénovation) :

- Vérifier l'espace sous cabine
- Vérifier que cet espace ne permet pas la chute d'une personne



PRÉVENTION DES ACCIDENTS GRAVES ET MORTELS

TRAVAIL DU PALIER – TRAVAIL SUR DES ÉQUIPEMENTS EN MOUVEMENT / ROTATION

DESCRIPTION DU RISQUE



Risque de coincement ou d'amputation lors du travail sur des équipements en mouvement tels que les opérateurs de porte cabine, portes palières ou panneaux de porte cabine

MOYENS DE PROTECTION



RÈGLE VITALE :

TOUJOURS consigner l'appareil avant de travailler sur des équipements si le courant n'est pas nécessaire

NE JAMAIS travailler à proximité de parties en mouvement / rotation non protégées

EXEMPLES DE MOYEN DE PROTECTION :

Équipement de protection individuelle :

- Gants de protection anti-coupure
- Pas de cravate, écharpe ou vêtement ample etc. à proximité de parties en mouvement / rotation non protégée

Procédure de sécurité :

- Consigner l'installation si le courant n'est pas nécessaire
- Sur des cycles d'ouverture et fermeture des portes palières ou cabine, manipuler les équipements avec précaution, contrôler l'énergie cinétique et vérifier que les doigts ne peuvent être coincés

PRÉVENTION DES ACCIDENTS GRAVES ET MORTELS

TRAVAIL DU PALIER – MONTAGE – PROTECTION CONTRE LE RISQUE DE CHUTE

DESCRIPTION DU RISQUE



Risque de chute d'un employé ascensoriste ou d'un tiers en gaine si la baie palière n'est pas protégée



MOYENS DE PROTECTION



Exemples de protection conforme pour empêcher la chute d'une personne en gaine



RÈGLE VITALE :

TOUJOURS vérifier que les baies palières sont protégées par des protections adaptées et conformes aux exigences locales

Important! Quand un technicien travaille en gaine, une protection contre le risque de chute d'objets doit aussi être mise en place (voir p. 27).

EXEMPLES DE MOYEN DE PROTECTION :

Protection de la gaine :

- Des garde-corps conformes doivent être mis en place et conformes aux exigences locales

Équipement de protection individuelle :

- Harnais de protection si nécessaire (si le corps dépasse le garde-corps lors de la pose de la protection contre la chute d'objets par ex.)
- Longe attachée au point d'ancrage adapté

Procédure de sécurité :

Pour le cas où le personnel est exposé au vide pendant la pose du garde-corps ou pour le cas où un escabeau doit être utilisé à proximité du garde-corps, une protection individuelle contre le risque de chute doit être utilisée :

- Installer un point d'ancrage spécifique pour la longe à l'entrée de la baie palière
- Attacher la longe au point d'ancrage
- Protéger les tiers contre le risque de chute

Avant le début de l'installation, la société doit avoir réalisé une analyse pour vérifier que la gaine est conforme au plan d'installation et sans risque pour les employés.

Si la gaine n'est pas conforme, arrêter le travail et informer le maître d'œuvre et sa société pour prendre les mesures nécessaires.



PRÉVENTION DES ACCIDENTS GRAVES ET MORTELS

ACCÈS EN GAINÉ – ACCÈS AU TOIT DE CABINE – CONTRÔLE DE L'ASCENSEUR

DESCRIPTION DU RISQUE



Risque d'écrasement en gaine

MOYENS DE PROTECTION



RÈGLE VITALE :

TOUJOURS garder le contrôle de l'ascenseur en consignat l'appareil si le courant n'est pas nécessaire ou en actionnant les boutons d'arrêt et inspection après avoir été vérifiés séparément

EXEMPLES DE MOYEN DE PROTECTION :

Équipement de sécurité sur l'installation – vérifier la présence de :

- Espace de sécurité ou refuge
- Bouton d'arrêt
- Manœuvre d'inspection

Procédure de sécurité :

Avant d'accéder au toit de cabine :

- Consigner l'appareil et empêcher son fonctionnement par la pose de cadenas **OU** :
- Envoyer la cabine en descente (minimum 2 niveaux plus bas).
- Ouvrir la porte palière avec la clef de déverrouillage
- Vérifier que la cabine s'arrête par l'ouverture de la porte palière
- Arrêter la cabine à maximum 50 cm pour permettre un accès aisé
- Actionner le bouton d'arrêt, fermer la porte palière et faire un appel : vérifier que la cabine ne bouge pas en rouvrant la porte
- Rouvrir la porte palière, actionner le bouton d'inspection et remettre le bouton d'arrêt en fonctionnement
- Refermer les portes palières pour vérifier le bon fonctionnement de l'inspection en appelant l'ascenseur
- Rouvrir la porte : l'ascenseur ne doit pas avoir bougé
- Dans ce cas, actionner le bouton d'arrêt à nouveau avant d'accéder au toit de cabine



Identifier les risques sur le toit de cabine, tel que le risque de chute, la présence d'un appareil contigu dans la même gaine, la présence d'huile ou toit encombré pouvant entraîner un risque de chute etc.

Cette procédure d'accès en gaine peut changer en fonction de la technologie, mais dans tous les cas, des organes de sécurité doivent être impérativement actionnés.

PRÉVENTION DES ACCIDENTS GRAVES ET MORTELS

ACCES EN GAINÉ – ACCÈS À LA CUVETTE – CONTRÔLE DE L'ASCENSEUR

DESCRIPTION DU RISQUE



Risque d'écrasement par la cabine ou par les contrepoids



MOYENS DE PROTECTION



RÈGLE VITALE :

TOUJOURS garder le contrôle de l'ascenseur par la consignation si le courant n'est pas nécessaire ou en actionnant le bouton d'arrêt après en avoir vérifié son bon fonctionnement.

EXEMPLES DE MOYEN DE PROTECTION :

Équipement de sécurité sur l'installation – vérifier la présence :

- Du bouton d'arrêt
- De l'échelle en fond de cuvette

Procédure de sécurité :

Avant d'accéder à la cuvette :

- Accéder par le dernier niveau bas ou par la porte d'accès
- Consigner l'appareil et empêcher son fonctionnement par la pose de cadenas

OU :

- Envoyer la cabine aux niveaux supérieurs (au moins 2 niveaux)
- Ouvrir la porte palière avec la clef de déverrouillage AVANT que la cabine n'arrive au niveau
- Vérifier que la cabine s'est arrêtée par l'ouverture du contact de la porte palière
- Actionner le bouton d'arrêt, fermer la porte palière et appeler la cabine.
- Rouvrir la porte palière pour vérifier le bon fonctionnement du bouton d'arrêt : la cabine n'a pas bougé
- Empêcher la fermeture des portes palières en utilisant un outil bloque porte adapté (qui laissera une ouverture maximale de 15 cm pour prévenir la chute d'un usager en cuvette)
Un tournevis n'est pas un outil bloque porte adapté

En cas d'absence de bouton d'arrêt : consigner l'appareil.



PRÉVENTION DES ACCIDENTS GRAVES ET MORTELS

TRAVAIL EN GAINÉ – TRAVAIL DE LA CABINE – PROTECTION CONTRE LES CHUTES

DESCRIPTION DU RISQUE



Risque de chute du toit de cabine



Risque de chute de l'intérieur de la cabine



MOYENS DE PROTECTION



RÈGLE VITALE :

TOUJOURS vérifier que les ouvertures et espaces sont protégés par un garde-corps ou une balustrade conforme

EXEMPLES DE MOYEN DE PROTECTION :

Équipement de sécurité sur le toit – vérifier la présence de :

- Balustrade fixée et conforme aux exigences (page 7).

Équipement de protection individuelle :

- Système d'arrêt des chutes ou de maintien au poste en cas d'absence de protection suffisante
- Point d'ancrage identifié et adapté pour attacher le système de protection antichute ou de maintien au poste

Procédure de sécurité :

Avant d'accéder au toit de cabine :

- Vérifier la présence d'une balustrade ou garde-corps
- En cas d'absence de protection conforme, porter l'équipement de protection antichute adapté
- Attacher l'équipement de protection au point d'ancrage adapté

TOUJOURS attacher le harnais APRES être monté sur la cabine

TOUJOURS détacher le harnais AVANT de sortir du toit de cabine



PRÉVENTION DES ACCIDENTS GRAVES ET MORTELS

TRAVAIL EN GAINÉ – DÉPLACEMENT EN GAINÉ – CONTRÔLE DE L'ÉNERGIE MÉCANIQUE

DESCRIPTION DU RISQUE



Risque d'écrasement par un organe en gainé lors du déplacement (contrepois, patte à guide, roller...)



Risque d'écrasement en haut de gainé si l'espace disponible est insuffisant



MOYENS DE PROTECTION



RÈGLE VITALE :

NE JAMAIS se déplacer sur le toit de cabine en vitesse normale
NE JAMAIS se déplacer en gainé en l'absence de manœuvre d'inspection

EXEMPLES DE MOYEN DE PROTECTION :

Équipement de sécurité sur le toit – vérifier la présence de :

- Espace de sécurité ou refuge ou distances de sécurité (par ex. espace disponible au-dessus de la lisse de la balustrade)
- Manœuvre d'inspection
- Fin de course
- Fin de course inspection

Procédure de sécurité :

Lors du déplacement sur le toit de cabine :

- **TOUJOURS** se positionner au centre de la cabine
- **TOUJOURS** actionner le bouton d'arrêt après chaque arrêt.
- **TOUJOURS** vérifier le contact de sécurité de la porte palière si la sortie de la cabine s'effectue à un niveau différent de celui entré.
- **TOUJOURS** privilégier la descente pour éviter le risque d'être heurté par le contrepois ou tout autre équipement fixe en gainé

En rénovation, si les fins de course ne sont pas en place et si l'espace refuge en haut de gainé n'est pas suffisant :

- Contrôler le risque d'écrasement en plaçant un étai sous le contrepois à la bonne hauteur pour créer un volume de sécurité



PRÉVENTION DES ACCIDENTS GRAVES ET MORTELS

TRAVAIL EN GAINÉ – APPAREILS ADJACENTS – CONTRÔLE DE L'ASCENSEUR

DESCRIPTION DU RISQUE



Risque d'écrasement par un appareil adjacent ou par tout autre équipement mobile (contrepois d'un autre appareil circulant dans la même gaine etc.)

MOYENS DE PROTECTION



RÈGLE VITALE :

TOUJOURS empêcher le mouvement de l'appareil adjacent en le consignnant ou en actionnant un organe de sécurité (bouton d'arrêt en cuvette ou sur le toit de la cabine).

EXEMPLES DE MOYEN DE PROTECTION :

Équipement de sécurité – vérifier la présence de :

- Séparation grillagée sur toute la hauteur de la gaine si la distance avec un équipement mobile adjacent est inférieure à 50 cm
- Ecran de protection en cuvette.

Procédure de sécurité en l'absence de séparation grillagée et si le travail exige d'avoir une partie du corps hors du périmètre de la cabine :

Avant d'accéder au toit de cabine ou en cuvette :

Empêcher le mouvement de l'appareil adjacent :

- Consigner l'appareil et placer ses cadenas pour empêcher un tiers de le remettre en fonctionnement

OU :

- Appeler l'appareil adjacent au dernier niveau bas.
- Envoyer la cabine aux niveaux supérieurs et ouvrir la porte palière avant que l'appareil ne s'arrête
- Vérifier que la cabine s'arrête quand les portes s'ouvrent
- Actionner le bouton d'arrêt
- Refermer la porte palière, appeler la cabine et vérifier que la cabine n'a pas bougé en rouvrant la porte

PRÉVENTION DES ACCIDENTS GRAVES ET MORTELS

TRAVAIL EN GAINÉ – HYDRAULIQUES – CONTRÔLE DE L'ÉNERGIE MÉCANIQUE

DESCRIPTION DU RISQUE



Risque d'écrasement en cas de travail en gaine lors d'une intervention sur le système hydraulique, comme le cylindre par exemple.



MOYENS DE PROTECTION



Étau de capacité adaptée installée sous cabine pour empêcher l'écrasement



Vanne coupée et poignée démontée

RÈGLE VITALE :

TOUJOURS couper la vanne

TOUJOURS poser la cabine sur un étau adapté ou sécuriser la cabine avec 2 élingues pour tout travail sur circuit hydraulique

EXEMPLES DE MOYEN DE PROTECTION :

Équipement de sécurité – vérifier la présence de :

- Étau de sécurité pour sécuriser la cabine (si existant)

Outils et équipements :

- Élingues de capacité minimale de la cabine et en bon état
- Étau de capacité minimale de la cabine

Procédure de sécurité :

Avant de travailler sur tout système hydraulique, la sécurité mécanique doit être assurée :

- Couper la vanne
- Poser la cabine sur l'étau prévu, fourni avec l'appareil (si en place)

OU :

- Installer un étau adapté sous la cabine
- De la machinerie, déplacer la cabine pour la faire reposer sur l'étau

OU :

- Sécuriser la cabine avec 2 élingues ou 2 engins de levage

Prendre des mesures pour empêcher un tiers de remettre l'appareil en service par :

- La consignation de l'installation et pose des cadenas
- Démontage de la poignée de la vanne si possible

Pour le cas où le travail en cuvette est long (par ex. 15 minutes), il est nécessaire de mettre en place une protection mécanique.



PRÉVENTION DES ACCIDENTS GRAVES ET MORTELS

TRAVAIL EN GAINÉ – TRAVAIL A L'ÉCHELLE – PROTECTION CONTRE LES CHUTES

DESCRIPTION DU RISQUE



Risque de chute de l'échelle si :

- L'échelle n'est pas correctement sécurisée
- L'échelle n'est pas en bonne condition

Le risque lié à l'utilisation d'échelle peut apparaître lors d'un travail en tête de contreponds ou sur une poulie placée en haut de gaine en rénovation ou en réparation.



MOYENS DE PROTECTION



Le travail sur échelle n'est souvent autorisé que pour des périodes très courtes. Pour des travaux qui durent, il est nécessaire d'avoir recours à un plancher de travail, échafaudage ou autre.

Vérifier la réglementation locale en vigueur!

RÈGLE VITALE :

TOUJOURS sécuriser l'échelle avec une élingue, corde ou autre
TOUJOURS porter un harnais antichute s'il existe un risque de chute, notamment lorsque les pieds sont à plus de 2 m

EXEMPLES DE MOYEN DE PROTECTION :

Outils et équipements :

- Echelle conforme et en bonne condition
- Équipement de protection antichute

Procédure de sécurité :

Avant de travailler à l'échelle :

- Installer la ligne de vie pour avoir un point d'ancrage adapté pour le harnais
- Sécuriser l'échelle afin qu'elle soit stable et ne bouge pas

Lors du travail sur l'échelle :

- Attacher le harnais à la ligne de vie



PRÉVENTION DES ACCIDENTS GRAVES ET MORTELS

TRAVAIL EN GAINÉ – CHUTE D'OBJETS (RÉNOVATION & MONTAGE) – ÉNERGIE MÉCANIQUE

DESCRIPTION DU RISQUE



Le risque de chute d'objets peut survenir lors d'un travail en gaine et que :

- Un objet tombe en gaine par une ouverture mal ou non protégée
- Un outil ou équipement tombe par un trou de la machinerie non protégé
- Un collègue travaille dans la gaine adjacente et au-dessus sans aucune protection mécanique



MOYENS DE PROTECTION



RÈGLE VITALE :

TOUJOURS porter le casque sur un chantier de construction et lorsqu'il existe un risque de chute d'objets (réparation ou rénovation)

TOUJOURS vérifier que les trous en machinerie sont bouchés lorsqu'un collègue travaille en machinerie

NE JAMAIS travailler en superposé

NE JAMAIS laisser d'outils en gaine sur des pattes à guides ou autres car ils peuvent tomber

EXEMPLES DE MOYEN DE PROTECTION :

Équipement de protection individuelle :

- Casque de chantier

Procédure de sécurité :

Avant de travailler en gaine :

- Protéger **tous** les trous en les bouchant par des plaques ou autre
- Protéger la baie palière par un garde-corps conforme **et** par une protection toute hauteur couvrant toute la baie
- Organiser les activités de chaque employé de sorte à éliminer le travail superposé

Lors du travail en gaine :

- Travailler de l'intérieur de la cabine autant que possible : l'employé sera protégé de la chute d'objet par le toit de cabine



PRÉVENTION DES ACCIDENTS GRAVES ET MORTELS

TRAVAIL EN GAINÉ – INTERVENTION SUR LES CÂBLES (RÉNOVATION & MONTAGE)

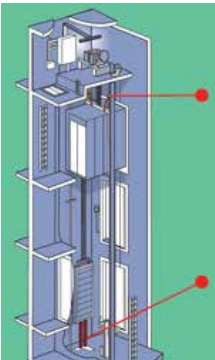
DESCRIPTION DU RISQUE



Risque d'écrasement ou de chute lors de travaux de changement de câble ou sur le système de suspension de la cabine car cela peut conduire à :

- La chute libre de la cabine
- La chute libre du contrepoids

MOYENS DE PROTECTION



Cabine sécurisée par 2 élingues et étai sous contrepoids

RÈGLE VITALE :

TOUJOURS sécuriser la cabine et le contrepoids par 2 moyens de protection indépendants lors de tout remplacement de câbles

TOUJOURS actionner le parachute et le mettre en prise
NE JAMAIS retirer plus de la moitié des câbles lors de leur remplacement si possible

EXEMPLES DE MOYEN DE PROTECTION :

Outils et équipements :

- Elingues de capacité minimale de la cabine et en bon état
- Etai de capacité minimale de la cabine

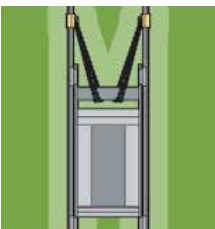
Équipement de l'ascenseur :

- Parachute en prise et limiteur bloqué

Procédure de sécurité :

Avant de retirer les câbles :

- Positionner la cabine à la bonne hauteur
- Mettre la cabine sur parachute
- Sécuriser la cabine avec 2 moyens de protection indépendants : 2 élingues ou 2 engins de levage : il existe toujours une sécurité fonctionnelle pour le cas où une serait défaillante
- Installer un étai sous contrepoids
- Sécuriser l'étai pour l'empêcher de tomber (sur le guide par exemple)



Cabine sécurisée par 2 élingues attachée à un outil d'élingage sur guide de capacité minimum de la cabine

PRÉVENTION DES ACCIDENTS GRAVES ET MORTELS

CONTRÔLE DES ACTIVITÉS A HAUT RISQUE – LEVAGE ET ÉLINGAGE

DESCRIPTION DU RISQUE



Risque d'écrasement si les pratiques de levage et d'élingage ne sont pas adaptées :

- Si la cabine ou contrepoids ne sont pas sécurisés
- Si les élingues ou engins de levage sont abîmés

Risque d'écrasement lors du levage :

- Si le centre de gravité n'est pas maîtrisé



MOYENS DE PROTECTION



RÈGLE VITALE :

TOUJOURS vérifier que les engins de levage et d'élingage sont formellement vérifiés selon les exigences locales et en bon état, de capacité adaptée à la charge à lever ou à sécuriser
TOUJOURS protéger les élingues des angles vifs par des chiffons
NE JAMAIS marcher ou se tenir sous une charge suspendue
NE JAMAIS utiliser des équipements endommagés ou non vérifiés



EXEMPLES DE MOYEN DE PROTECTION :

Outils et équipements :

- Elingues, manilles, crochets, points d'ancrage doivent être marqués de la capacité maximale, vérifiés et en bon état
- Les engins de levage doivent être marqués de la capacité maximale, vérifiés, en bon état et adaptés à l'activité :
 - Au levage de charge seulement (palan par ex.)
 - Au levage de matériel et de personnel (Tirak par ex.)

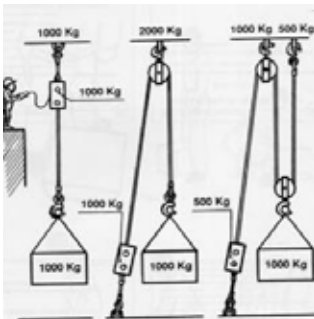
Procédure de sécurité :

Avant de lever ou d'élinguer :

- Connaître le poids des équipements
- Utiliser le bon point d'ancrage, la manille, l'élingue et l'engin de levage de capacité au moins minimum de la charge
- Tester la résistance du point d'ancrage avec un équipement approprié : en général, le point d'ancrage est le maillon faible et rompt le premier

Lors du levage (machine, contrôleur etc.) :

- Identifier le centre de gravité pour réduire le ballant.



NE JAMAIS toucher la charge ou l'accompagner avec la main, elle peut être écrasée. Contrôler le mouvement avec une corde.

PRÉVENTION DES ACCIDENTS GRAVES ET MORTELS

CONTRÔLE DES ACTIVITÉS A HAUT RISQUE – ÉCHAFAUDAGE

DESCRIPTION DU RISQUE



Risque de chute de l'échafaudage

Risque d'effondrement de l'échafaudage s'il est mal construit



Vérifier les exigences de la réglementation locale en termes de formation et certification de l'échafaudage

MOYENS DE PROTECTION



RÈGLE VITALE :

TOUJOURS s'assurer que l'échafaudage a été installé par du personnel formé et selon les exigences locales

NE JAMAIS déplacer ou retirer des planches ou garde-corps

NE JAMAIS utiliser un échafaudage partiellement achevé

TOUJOURS respecter la capacité maximale et vérifier qu'elle soit affichée

TOUJOURS s'assurer que l'échafaudage a été vérifié par une personne compétente

EXEMPLES DE MOYEN DE PROTECTION :

Outils et équipements :

- Echafaudage certifié

Exemple de procédure de sécurité :

- Vérifier que l'échafaudage est solidement repris sur la structure du bâtiment
- Vérifier que l'accès aux plateaux est réalisé par une échelle conforme et fixe
- Vérifier que l'échafaudage est en bonne condition avec des garde-corps conformes
- **NE JAMAIS** monter sur les garde-corps

Tout défaut doit être signalé à la société et l'échafaudage ne doit pas être utilisé.

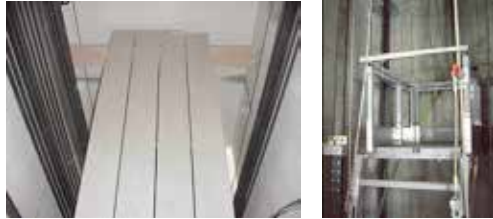
Note :

Si la protection contre le risque de chute ou d'effondrement est garantie par la construction d'un échafaudage conforme, il est de bonne pratique de porter le harnais attaché à la ligne de vie.

PRÉVENTION DES ACCIDENTS GRAVES ET MORTELS

CONTRÔLE DES ACTIVITÉS A HAUT RISQUE – PLATEFORME DE TRAVAIL PROVISOIRE

DESCRIPTION DU RISQUE



Risque de chute du plancher provisoire

Risque de chute avec le plancher s'il est mal construit



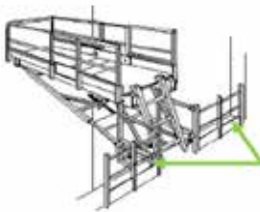
Vérifier si la réglementation requiert la certification de la plateforme et si une formation spécifique est requise pour son installation



MOYENS DE PROTECTION



Plateforme robuste équipée de garde-corps



Plateforme métallique

RÈGLE VITALE :

TOUJOURS s'assurer qu'il a été réalisé par une personne compétente

NE JAMAIS retirer de planche ou de garde-corps

NE JAMAIS utiliser une plateforme partiellement montée.

TOUJOURS respecter la capacité maximale et vérifier qu'elle est affichée

TOUJOURS vérifier que l'accès à la plateforme par l'échelle est sécurisé

TOUJOURS s'assurer que la plateforme a été vérifiée par une personne compétente



EXEMPLES DE MOYEN DE PROTECTION :

Outils et équipements :

- Plateforme provisoire conforme et certifiée
- Sabots certifiés, adaptés à la capacité de la plateforme
- Matériaux (bois) de qualité premium

Exemple de procédure de sécurité :

- Vérifier que la plateforme a été installée correctement
- **TOUJOURS** respecter la capacité maximale de la plateforme
- Vérifier que l'accès par échelle est sécurisé, échelle fixée
- **NE JAMAIS** monter sur les garde-corps
- **TOUJOURS** porter le harnais et s'attacher pour se protéger contre le risque de chute

Tout défaut doit être signalé à la société et l'échafaudage ne doit pas être utilisé.

Note :

Si la protection contre le risque de chute ou d'effondrement est garantie par la construction d'un plancher conforme, il est de bonne pratique de porter le harnais attaché à la ligne de vie.

PRÉVENTION DES ACCIDENTS GRAVES ET MORTELS

TRAVAIL EN GAINÉ – CABINE UTILISÉE COMME PLATEFORME MOBILE PROVISOIRE – (RÉNOVATION & MONTAGE)

DESCRIPTION DU RISQUE



Risque de chute de la plateforme mobile

Risque de chute avec la plateforme mobile si elle est construite de façon inadaptée.

MOYENS DE PROTECTION



Cabine accouplée au contreponds par les câbles et parachute en place

RÈGLE VITALE :

TOUJOURS vérifier que 2 sécurités indépendantes sont en

- Câbles et limiteur/parachute
- OU câbles et sécurité additionnelle
- OU engin de levage additionnel autorisé au levage de personnes avec sécurité additionnelle (bloc stop)

EXEMPLES DE MOYEN DE PROTECTION :

Outils et équipements :

- Parachute et limiteur
- Engins de levage certifiés, vérifiés, en bon état et de capacité adaptée
- Point d'ancrage adapté à la charge à lever

Exemple de procédure de sécurité :

- **TOUJOURS** respecter la capacité maximale de la plateforme mobile.
- **TOUJOURS** installer les câbles et le parachute dès que possible
- **TOUJOURS** utiliser l'engin de levage adapté
- **TOUJOURS** installer la balustrade sur le toit de cabine
- **TOUJOURS** vérifier le bon montage par une personne formée

Note :

Si la protection contre le risque de chute ou d'effondrement est garantie par la construction d'un plancher conforme, il est de bonne pratique de porter le harnais attaché à la ligne de vie.

Il est recommandé de mettre en place une alarme audiovisuelle sous la cabine afin d'avertir les autres techniciens présents du mouvement de la cabine quand la chaîne de sécurité des portes palières n'est pas encore installée.

PRÉVENTION DES ACCIDENTS GRAVES ET MORTELS

CONTRÔLE DES ACTIVITÉS A HAUT RISQUE – SHUNTER UN CIRCUIT

DESCRIPTION DU RISQUE



Risque d'écrasement lors de l'accès, travail ou sortie de la gaine en cas de départ intempestif de la cabine.

Des risques similaires existent pour le public pour le cas où la chaîne de sécurité des portes palières a été shuntée.



MOYENS DE PROTECTION



RÈGLE VITALE :

Shunter un circuit doit être la dernière option et utilisée uniquement s'il n'existe pas d'alternative :

NE JAMAIS shunter définitivement un circuit

NE JAMAIS laisser un shunt en place après l'intervention.

NE JAMAIS installer un shunt dans la gaine (sur la serrure, dans la boîte de jonction etc.) : il n'est pas visible et risque d'être oublié.

EXEMPLES DE MOYEN DE PROTECTION :

Outils et équipements :

- Shunt approuvé par la société : long (1 m), coloré (vert) et étiqueté.

Exemple de procédure de sécurité :

Avant d'installer un shunt :

- Prendre le contrôle de l'ascenseur et le rendre inaccessible au public
- Identifier le circuit à shunter avec le schéma électrique
- Procéder à une analyse des risques s'il n'y a pas d'alternative
- **TOUJOURS** utiliser un câble coloré de 1 m de long et autorisé par la société
- **TOUJOURS** vérifier le schéma électrique pour identifier les bornes à shunter
- **NE JAMAIS** shunter l'ensemble de la chaîne de sécurité
- Installer le shunt après avoir coupé le courant pour éviter l'électrocution

Si le déplacement en gaine est nécessaire :

- **TOUJOURS** tester le bouton STOP et INSPECTION **avant** la pose du shunt!

Avant de quitter le site :

- **TOUJOURS** vérifier le bon fonctionnement des sécurités avant le départ



PRÉVENTION DES ACCIDENTS GRAVES ET MORTELS

CONTRÔLE DES ACTIVITÉS A HAUT RISQUE – AMIANTE

DESCRIPTION DU RISQUE



Amiante dans les freins – risque de maladie s'ils sont manipulés sans aucune précaution



Amiante friable sur les murs de gaine – risque de maladie si exposé à la poussière ou si retiré sans aucune précaution



MOYENS DE PROTECTION



RÈGLE VITALE :

NE JAMAIS toucher le matériau amianté

NE JAMAIS travailler sur des matériaux amiantés sans aucun équipement de protection ni de formation spécifique sur ce sujet

TOUJOURS avoir conscience que la présence d'amiante dans un matériau peut être avérée

EXEMPLES DE MOYEN DE PROTECTION :



Vérifier la réglementation locale pour prendre connaissance des exigences spécifiques liées à l'amiante

Procédure de sécurité :

La société doit demander au client les documents relatifs à la présence ou absence d'amiante avant de commencer les travaux.

Si l'amiante doit être retirée dans le cadre d'une opération de maintenance, réparation ou rénovation, cela doit être réalisé par des techniciens spécialement formés et certifiés.



PREVENTION DES ACCIDENTS FREQUENTS

Heureusement, les accidents mortels et très graves ne représentent qu'une mineure partie des accidents déclarés par la profession.

Ce chapitre présente cette fois les risques qui sont à l'origine des accidents les plus fréquents, la plupart pas spécifiques au métier d'ascensoriste. Bien que les accidents qui découlent de ces risques soient rarement très graves ou mortels, ils peuvent occasionner des blessures longues à guérir.

Par conséquent, ces risques ne doivent pas être négligés et des mesures adaptées telles que suggérées dans les exemples doivent être mises en place. Cette liste n'est toutefois pas exhaustive et la société comme l'employé doit réaliser sa propre analyse des risques et se conformer aux règles du métier.

PREVENTION DES ACCIDENTS FREQUENTS

ACCÈS A LA GAINÉ – ACCÈS A LA CUVETTE

DESCRIPTION DU RISQUE



Risque de chute en cuvette si :

- Aucune échelle n'est disponible
- L'échelle n'est pas adaptée
- L'échelle n'est pas utilisée
- Le sol est glissant



MOYENS DE PROTECTION



EXEMPLES DE MOYEN DE PROTECTION :

Équipement de protection de l'installation :

- Echelle d'accès à la cuvette
- Echelle facilement accessible du palier
- Echelle robuste et bien installée avec barreaux antidérapants

Procédure de sécurité :

Avant d'accéder à la cuvette

- Vérifier la présence de l'échelle et son état s'il y en a une
- Bloquer la porte palière avec l'outil bloque porte afin que la porte ne se referme pas
- Vérifier que le bouton d'arrêt fonctionne bien (p 20)
- Prendre une position stable et accéder à l'échelle
- Garder les 3 points de contact

Pour sortir de la cuvette

- Conserver le bouton d'arrêt dans la position STOP
- Monter à l'échelle avec précaution
- A partir du palier et seulement à partir du palier, remettre le STOP en position normale
- Bien verrouiller les portes palières et vérifier qu'elles ne peuvent pas être ouvertes

NE JAMAIS sauter dans la cuvette!

Si l'accès n'est pas sûr, informer la société.

Le problème doit être reporté à la société et à l'organisme notifié si nécessaire afin que des mesures soient prises.



PREVENTION DES ACCIDENTS FREQUENTS

CHUTES DE PLAIN PIED, DANS LES ESCALIERS, GLISSADES

DESCRIPTION DU RISQUE



Risque de chute dans les escaliers en cas de mauvais éclairage ou si les escaliers sont en mauvais état



Risque de chute si le sol est mouillé, inégal ou en mauvais état

Ces accidents sont parmi les plus fréquents !

MOYENS DE PROTECTION



EXEMPLES DE MOYEN DE PROTECTION :

Équipement de protection individuelle :

- Chaussures avec revêtement antidérapant

Exemple de procédure de sécurité :

- **TOUJOURS** regarder devant soi et vérifier l'état du sol
- **TOUJOURS** marcher sans précipitation sur sol mouillé ou en présence de neige ou de verglas
- **TOUJOURS** faire attention aux minuteurs
- **TOUJOURS** utiliser la rampe si elle existe ou maintenir 3 points de contact en descendant les escaliers (prendre appui sur le mur)
- **NE JAMAIS** se précipiter, particulièrement dans les escaliers
- **NE JAMAIS** utiliser son téléphone en marchant ou en descendant les escaliers

PREVENTION DES ACCIDENTS FREQUENTS

UTILISATION DE L'OUTILLAGE A MAIN

DESCRIPTION DU RISQUE



Risque de ripage de la clef ou du tournevis



MOYENS DE PROTECTION



EXEMPLES DE MOYEN DE PROTECTION :

Outils et équipements de protection :

- Outillage marqué CE et/ou autorisé par la société
- Marteau en bon état, manche en bon état
- Clef en bon état, non endommagée car elles peuvent riper
- Tournevis en bon état, non abimé ni cassé

Exemple de procédure de sécurité :

- **TOUJOURS** vérifier le bon état de l'outil avant utilisation
- **TOUJOURS** porter des gants anti-coupure
- **TOUJOURS** utiliser l'équipement approprié : utiliser une clef à pipe plutôt qu'une clef anglaise
- **NE JAMAIS** utiliser un tournevis d'électricien pour un travail mécanique
- **NE JAMAIS** utiliser un outil endommagé
- **TOUJOURS** utiliser l'outil bien dimensionné et adapté pour la tâche à accomplir



PREVENTION DES ACCIDENTS FREQUENTS

OUTILS ÉLECTROPORTATIFS

DESCRIPTION DU RISQUE



Risque de poussière dans les yeux, risque de coupure et d'incendie

MOYENS DE PROTECTION



EXEMPLES DE MOYEN DE PROTECTION :

Outils et moyens de protection :

- Outillage marqué CE et/ou autorisé par la société
- Lunettes et gants de protection
- Pince étau pour sécuriser la pièce à découper.
- Poignée pour toute utilisation de la meuleuse et perceuse pour un travail de précision et réduire le ripage.

Exemple de procédure de sécurité :

- **TOUJOURS** vérifier le bon état général, le câble électrique non endommagé et tout carter est en place
- **TOUJOURS** utiliser la perceuse et la meuleuse à 2 mains
- **TOUJOURS** porter les lunettes de protection et gants lors du perçage et du meulage
- **TOUJOURS** respecter la date limite du disque de la meuleuse
- **TOUJOURS** obtenir un permis feu si requis
- **NE JAMAIS** utiliser des outillages endommagés
- **NE JAMAIS** tenir la pièce à découper avec la main lors du perçage ou meulage : risque de se transpercer la main
- **NE JAMAIS** découper vers le haut avec la meuleuse

Il peut s'avérer nécessaire de porter des protections auditives lors du perçage et du meulage

PREVENTION DES ACCIDENTS FREQUENTS

UTILISATION DE PRODUITS CHIMIQUES

DESCRIPTION DU RISQUE



Risque de perte de connaissance ou de problème de santé si exposé à des produits toxiques



Risque d'explosion si utilisation de produits chimiques à proximité de sources inflammables

MOYENS DE PROTECTION



EXEMPLES DE MOYEN DE PROTECTION :

Sélection des produits :

- N'utiliser que les produits approuvés par la société : les produits toxiques ne sont généralement pas nécessaires à notre métier
- **NE JAMAIS** acheter des produits non autorisés par la société
- **TOUJOURS** prendre connaissance de la fiche descriptive des risques détaillant les précautions d'utilisation à prendre

Outils et moyens de protection :

- Gants et lunettes s'il existe des risques de projection.
- Masque de protection si nécessaire

Procédure de sécurité :

- **TOUJOURS** porter des gants pour réduire le risque de pénétration du produit chimique à travers la peau
- **TOUJOURS** utiliser des petites quantités de solvants dans les espaces restreints (cuvette)
- **TOUJOURS** reboucher le contenant de produit chimique
- **NE JAMAIS** fumer, meuler ou souder à proximité de produits chimiques inflammables
- **NE JAMAIS** transférer des produits chimiques dans une bouteille alimentaire ou toute autre bouteille non identifiée
- **NE JAMAIS** stocker des produits volatiles dans les espaces restreints

PREVENTION DES ACCIDENTS FREQUENTS

MANUTENTION MANUELLE

DESCRIPTION DU RISQUE



Risque de douleur lombaire en soulevant la charge

Risque de coupure si la charge retombe

Risque de chute ou glissade lors de la manutention de la charge



MOYENS DE PROTECTION



EXEMPLES DE MOYEN DE PROTECTION :

Outils et moyens de protection :

- Gants de protection
- Outils de manutention si la charge est trop lourde (tels que trolley, chariot, roulettes etc.).

Exemple de procédure de sécurité :

- **TOUJOURS** garder le dos bien droit et utiliser ses jambes pour se soulever
- **TOUJOURS** positionner ses mains de sorte à ce qu'elles ne soient pas écrasées
- **TOUJOURS** vérifier le parcours et vérifier qu'il n'est pas encombré



PREVENTION DES ACCIDENTS FREQUENTS

Autres risques qui n'ont pas été évoqués dans ce livret mais qui peuvent néanmoins devoir être adressés :

- Risque d'incendie
- Risque lié au soudage
- Risque spécifique aux lieux d'intervention (site nucléaire, chimique, travail en atmosphère explosive...)
- Risque lié à l'utilisation de véhicules
- ...

Ce document a été préparé par les experts du Comité Formation et Apprentissage et du Comité Qualité, Sécurité, Environnement et Formation de la « European Lift Association ».

Cette brochure est illustrée par des dessins de Zack,
zackvdh@gmail.com

Cette brochure est aussi disponible sur le site web de ELA,
www.ela-aisbl.org

© 2015 European Lift Association (ELA) aisbl Belgium – Tous droits réservés.



European Lift Association
44 Avenue Herrmann-Debroux, box 1, B-1160 Brussels
Tel.: +32 (0) 2 779 50 82 – Fax: +32 (0)2 772 16 85